



Division des droits des Palestiniens

Jun 2009
Volume XXXII, Bulletin n° 6

Bulletin sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Secrétaire général salue le discours du Président Obama au Caire	3
II. Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Asie et du Pacifique et forum public tenus à Jakarta.	3
III. Le Quatuor demande un gel des économies	7
IV. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies s'exprime devant le Conseil de sécurité.	9
V. La Mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme procède à des auditions à Gaza.	14

Le Bulletin peut être consulté sur le site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), à l'adresse Internet suivante : <http://www.unispal.un.org/>.

I. Le Secrétaire général salue le discours du Président Obama au Caire

La déclaration ci-après a été faite par le porte-parole du Secrétaire général Ban Ki-moon le 4 juin 2009 (communiqué de presse SG/SM/12288)

Le Secrétaire général se déclare conforté par le discours prononcé aujourd'hui au Caire par le Président américain Barack Obama et il salue son message prônant la paix, la compréhension et la réconciliation.

Selon le Secrétaire général, le discours du Président Obama marque une étape cruciale dans le rapprochement et la promotion de la compréhension entre les cultures, qui comptent parmi les principaux objectifs de l'ONU. Son message réaffirme notre engagement commun « à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage » énoncé dans le Préambule de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général espère que le message du Président Obama annonce l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations entre les États-Unis d'Amérique et le monde islamique. Il espère également que ce discours aura un effet positif sur le processus de paix au Moyen-Orient et sur le règlement d'un certain nombre de conflits au Moyen-Orient et au-delà.

II. Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Asie et du Pacifique et forum public tenus à Jakarta

La réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Asie et du Pacifique s'est tenue les 8 et 9 juin 2009 à Jakarta sur le thème du renforcement du consensus international au sujet de l'urgence d'une solution des deux États. Elle a été suivie, le 10 juin 2009, par le Forum public des Nations Unies à l'appui du peuple palestinien. Ces deux événements avaient pour but d'encourager une action internationale de grande envergure impliquant les États et les sociétés de la région de l'Asie et du Pacifique en faveur de la paix israélo-palestinienne et de chercher une solution négociée au conflit à partir d'une vision partagée de deux États, Israël et Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité. On trouvera ci-après la déclaration de clôture des organisateurs.

1. La réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Asie et du Pacifique a été convoquée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et s'est tenue à Jakarta les 8 et 9 juin 2009. Des experts de renom international, dont des experts israéliens et palestiniens, des représentants des États Membres de l'ONU et des observateurs auprès de l'Organisation, des parlementaires, des représentants du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des représentants de la société civile et d'établissements universitaires et la presse, y ont participé.

2. La réunion avait pour but d'encourager une action internationale d'envergure impliquant les États et les sociétés de la région de l'Asie et du Pacifique en faveur de la paix israélo-palestinienne et de chercher une solution au conflit à partir d'une vision partagée de deux États, Israël et Palestine, coexistant dans la paix et la

sécurité. Les participants ont réfléchi à la manière dont les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la société civile pouvaient aider les parties à reprendre et à renforcer le dialogue politique et à promouvoir et à appliquer les principes du droit international aux efforts de règlement du conflit. D'un point de vue régional, les participants ont réfléchi à la manière dont les États de la région de l'Asie et du Pacifique pouvaient contribuer efficacement au règlement du conflit par leurs activités dans le cadre de mécanismes nationaux et intergouvernementaux.

3. Au cours de la réunion, les participants ont étudié les efforts politiques entrepris actuellement en faveur de la solution des deux États, les difficultés entravant la reprise d'un véritable processus de paix et la nécessité de conserver une légitimité internationale dans les efforts en vue d'une paix israélo-palestinienne. Ils ont souligné la nécessité de trouver une solution politique juste et durable à la question de Jérusalem et ont examiné la situation actuelle dans la ville et aux alentours. Ils ont débattu de l'appui des pays de la région de l'Asie et du Pacifique à un règlement permanent du conflit israélo-palestinien par la promotion des droits inaliénables du peuple palestinien par le biais du système des Nations Unies et d'autres mécanismes intergouvernementaux ainsi qu'au moyen d'initiatives de la société civile dans la région.

4. Les participants se sont déclarés gravement préoccupés par l'arrêt actuel du processus de paix suite aux derniers événements politiques dans la région. Ils ont déploré le manque d'engagement clair de l'actuel Gouvernement israélien en faveur de la solution des deux États, ce qui augure mal des perspectives de véritable reprise des négociations de paix, et ils ont instamment prié le nouveau Gouvernement israélien de se joindre au consensus international pour la solution de deux États. Les participants ont par ailleurs dénoncé l'accélération de la construction des colonies, notamment dans la ville de Jérusalem et aux alentours, et l'augmentation du nombre d'ordres de démolitions délivrés contre des maisons de la ville appartenant à des Palestiniens. De profondes inquiétudes ont aussi été exprimées au sujet de la détérioration continue de la situation, déjà préoccupante, dans la bande de Gaza, suite à l'intervention militaire sans précédent menée par Israël en décembre 2008 et janvier 2009. Les participants ont dénoncé la poursuite du siège de Gaza, qui empêche l'acheminement de l'aide, qu'elle soit humanitaire ou autre. Ils ont également exprimé leur inquiétude concernant la situation dans d'autres parties du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en particulier les restrictions pesant sur la circulation des personnes et des marchandises.

5. Les participants ont noté que le peuple palestinien restait privé de ses droits inaliénables, dont le droit à l'autodétermination et le droit à un État indépendant couvrant l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le droit au retour de plus de 4,6 millions de réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 de l'Assemblée générale, est lui aussi bafoué, laissant les réfugiés dans une situation incertaine. Les participants ont affirmé que, malgré le statu quo actuel du processus de paix, il n'y avait aucune alternative à la poursuite des négociations et à la solution des deux États. Ils ont salué l'engagement des principales parties prenantes, notamment celles des pays de la région d'Asie et du Pacifique, dans la recherche d'une réponse à la question de Palestine. Ils ont demandé au Comité d'organiser des réunions, comme celle de Jakarta, visant à inciter les gouvernements et l'opinion publique de différentes régions à appuyer une solution juste, durable et pacifique au conflit palestinien, dans le respect des normes du droit international. Les participants ont souligné que le conflit israélo-palestinien

ne pourrait trouver de solution permanente tant qu'Israël ne quitterait pas définitivement le territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est, où il est présent depuis juin 1967.

6. Les participants ont de même exprimé leur préoccupation concernant de récentes déclarations de politique faites par le Gouvernement israélien au sujet de Jérusalem. Ils se sont déclarés très inquiets des activités de colonisation en cours menées par Israël dans la ville et aux alentours et ont déploré la poursuite de la confiscation des terres et la délivrance de milliers de permis pour la construction de nouveaux logements dans Jérusalem-Est et dans ses environs, ainsi que dans les colonies de Cisjordanie. Les participants ont répété que l'implantation de colonies sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, était illégale au regard du droit international. Ils ont appelé Israël à cesser immédiatement l'implantation de colonies, y compris celles qui sont liées à la « croissance naturelle », et à démolir les postes avancés. Les participants ont été confortés par les récentes remarques du Président américain Barack Obama concernant la nécessité, pour Israël, de mettre un terme à la colonisation. Ils sont particulièrement préoccupés par le développement et la pérennisation de grands quartiers de colonies dans Jérusalem-Est et aux alentours, notamment dans la zone E-1, qui isole la ville du reste de la Cisjordanie, portant ainsi préjudice aux résultats des négociations sur le statut permanent. Les participants se sont déclarés particulièrement inquiets au sujet de la poursuite de la démolition des maisons palestiniennes à Jérusalem-Est et de l'augmentation du nombre d'ordres de démolition délivrés à des Palestiniens depuis la prise de fonctions du nouveau Gouvernement israélien. Ils ont convenu qu'une solution négociée à la question de Jérusalem, fondée sur le droit international, était absolument essentielle au règlement du conflit israélo-palestinien et incontournable pour parvenir à une paix durable dans toute la région. Les participants ont de même dénoncé la poursuite de la construction du mur de séparation sur le sol palestinien, au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

7. Les participants se sont déclarés convaincus que l'appui international au processus de paix, notamment celui des pays de la région de l'Asie et du Pacifique, devait être renforcé, en particulier alors que celui-ci se heurtait à des difficultés sans précédent. Ils ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité permanente à assumer en ce qui concerne la question de Palestine, jusqu'à ce que celle-ci soit réglée sous tous ses aspects, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, au mandat de la Conférence de Madrid, au principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route. Les participants ont salué l'engagement des pays de la région de l'Asie et du Pacifique envers la question de Palestine.

8. Les participants ont été choqués par le manque d'amélioration tangible de la situation dans la bande de Gaza, qui se trouve en proie à une crise économique, sociale et humanitaire sans précédent. Ils ont notamment déploré le blocage volontaire des biens nécessaires à l'aide humanitaire et aux efforts de reconstruction et les difficultés rencontrées par les patients atteints de maladies graves et chroniques essayant de sortir de la bande de Gaza pour se faire soigner. Cette situation est d'autant plus choquante qu'elle fait suite à l'offensive militaire israélienne de décembre 2008 et janvier 2009 qui a fait quelque 1 440 morts et 5 300 blessés palestiniens et s'est traduite par la destruction massive de maisons, de biens et d'infrastructures. Ainsi, malgré les 4,5 milliards de dollars accordés par la

communauté internationale suite à l'offensive militaire, la population de Gaza doit toujours faire face à une profonde pénurie de toutes les fournitures essentielles, dont les matériaux de construction qui font cruellement défaut. Les participants ont rappelé à Israël, la Puissance occupante, qu'il était tenu de respecter ses obligations découlant du droit humanitaire international, et notamment la quatrième Convention de Genève, selon laquelle Israël, en tant que Haute Partie contractante, a l'obligation de protéger la population palestinienne civile vivant sous son occupation et d'agir dans le respect du droit international. L'applicabilité de la Convention au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a été confirmée à plusieurs reprises par la Conférence des Hautes Parties contractantes, ainsi que par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice. Les participants ont souligné que tous les efforts devaient être mis en œuvre pour obtenir un cessez-le-feu durable dans la bande de Gaza, en préalable à une cessation permanente des hostilités. Ils ont vivement condamné la mort de civils innocents provoquée par l'un ou l'autre des belligérants. Les participants ont appelé à une levée immédiate du blocus de Gaza par Israël et à l'ouverture de tous les points de passage, conformément à l'Accord relatif à l'accès et à la libre circulation du 15 novembre 2005. Ils ont de même appelé à la libération de tous les prisonniers, et notamment des parlementaires palestiniens.

9. Les participants ont salué l'engagement immédiat et permanent de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité, des gouvernements, des parlements nationaux, des organisations régionales et internationales et de nombreuses organisations de la société civile, notamment celles de la région de l'Asie et du Pacifique, en faveur d'une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Ils ont instamment prié le Gouvernement israélien de respecter ses engagements au regard du droit international et de lever ses restrictions à la liberté de circulation et d'autres mesures entravant la vie économique des Palestiniens et détruisant leur tissu social. Ils ont appelé l'ONU, en coopération avec les parties en présence, à mettre en place un mécanisme global destiné à protéger les civils sur le terrain. Les participants ont également prié les dirigeants palestiniens, les chefs de toutes les factions et tous les Palestiniens de tout mettre en œuvre pour parvenir à une réconciliation nationale, condition incontournable à une solution durable à la question de Palestine et à la création d'un État palestinien viable, d'un seul tenant, souverain et démocratique. La création de deux États, Israël et Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité, ne peut se fonder que sur le droit international et les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003), 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité ainsi que sur toutes les autres résolutions pertinentes de l'ONU. Les participants ont estimé qu'une solution négociée à la question de Jérusalem, fondée sur le droit international, était essentielle non seulement au règlement du conflit israélo-palestinien, mais aussi à la paix dans toute la région.

10. Les participants ont salué l'action menée par les gouvernements de la région de l'Asie et du Pacifique, les organisations intergouvernementales et les représentants de la société civile à l'appui des Israéliens et des Palestiniens dans leur recherche d'un règlement juste, durable et pacifique du conflit. Ils leur ont aussi demandé de continuer d'assurer au peuple palestinien un appui moral, politique et matériel. Ils ont encouragé les pays de la région de l'Asie et du Pacifique à continuer de soutenir l'action sur ces questions aux niveaux régional et international.

11. Les participants ont exprimé leur satisfaction concernant le rôle actif et constructif joué par l'Indonésie, membre du Comité, et ont salué ses efforts incessants pour aider le peuple palestinien à jouir de ses droits inaliénables. Ils ont aussi félicité le Gouvernement indonésien pour les programmes de formation qu'il propose aux Palestiniens et qui sont consacrés à la remise en état des infrastructures et au renforcement des capacités. Ils ont exprimé leur profonde gratitude au Gouvernement indonésien et à son Ministère des affaires étrangères pour avoir accueilli la réunion, pour l'aide et l'appui apportés au Comité et au Secrétariat des Nations Unies dans le cadre de sa préparation, et pour sa généreuse hospitalité.

III. Le Quatuor demande un gel des colonies

La déclaration ci-après a été faite par le Quatuor à l'issue de sa réunion du 26 juin 2009 à Trieste (communiqué de presse des Nations Unies SG/2152).

Le Quatuor, représenté par Ban Ki-moon (Secrétaire général de l'ONU), Sergei Lavrov (Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie), Javier Solana (Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune), Benita Ferrero-Waldner (Commissaire européen des relations extérieures), Jan Kohout (Ministre tchèque des affaires étrangères), William Burns (Sous-Secrétaire d'État américain aux affaires politiques) et George Mitchell (Envoyé spécial des États-Unis pour la paix au Moyen-Orient), se sont réunis à Trieste (Italie) le 26 juin 2009. Ils ont été rejoints par Tony Blair, représentant du Quatuor.

Le Quatuor a affirmé sa détermination à chercher de manière active et énergique une solution globale au conflit israélo-arabe fondée sur les résolutions 242, 338, 1397, 1515 et 1850 du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, dont le principe de l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route, et les accords précédemment conclus entre les parties. Le Quatuor a souligné que la seule solution viable au conflit israélo-palestinien est celle qui mettra fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et qui répondra aux aspirations des deux parties, à savoir des patries indépendantes, par la création de deux États pour deux peuples, Israël et un État palestinien indépendant, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et dans la sécurité. Le Quatuor a salué l'engagement du Premier Ministre Nétanyahou et du Président Abbas en faveur de la solution des deux États et ont répété qu'une paix durable dans la région ne pourrait reposer que sur un attachement constant à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation à la violence et de la terreur et sur la solution des deux États, sur la base des accords et des obligations antérieurs. Le Quatuor a souligné qu'il était important d'encourager une coexistence pacifique dans l'ensemble de la région au moyen de la conclusion d'accords de paix entre Israël et la Syrie et Israël et le Liban, complétant les efforts en vue d'établir l'État de Palestine, et au moyen de la normalisation complète des relations entre tous les États, conformément à l'Initiative de paix arabe.

Les États-Unis ont fait part au Quatuor des discussions intenses qu'ils mènent actuellement avec toutes les parties en présence dans la région afin de créer des conditions propices à la reprise et à la conclusion rapides des négociations pour résoudre toutes les questions relatives au statut permanent, sans conditions préalables. Le Quatuor a affirmé que ces négociations devaient déboucher sur la fin

de toutes les exigences. Il a convenu que la paix israélo-arabe et la création d'un État palestinien en Cisjordanie et à Gaza, dans lequel le peuple palestinien serait maître de son destin, étaient dans l'intérêt fondamental de la communauté internationale. Le Quatuor a appelé toutes les parties à prendre des mesures concrètes pour appuyer cet objectif.

Dans ce contexte, le Quatuor a appelé Israël et les Palestiniens à respecter leurs obligations découlant de la Feuille de route et affirmé que des actions unilatérales de l'une ou l'autre des parties ne pouvaient préjuger des résultats des négociations et ne seraient pas reconnues par la communauté internationale. Le Quatuor a demandé au Gouvernement israélien de geler toutes ses activités de colonisation, y compris au prétexte de la croissance naturelle; de démolir les avant-postes construits depuis mars 2001; et de s'abstenir de tout acte de provocation à Jérusalem-Est, notamment des démolitions de maisons et des expulsions. Le Quatuor a reconnu que l'Autorité palestinienne avait accompli des progrès en ce qui concerne la réforme du secteur palestinien de la sécurité et il l'a appelée à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'ordre public et de lutter contre l'extrémisme violent. Il a encouragé la poursuite de la coopération israélienne pour le succès de la réforme de la sécurité palestinienne. Il a également demandé au Gouvernement palestinien d'intensifier ses efforts en vue de mettre en place les institutions du futur État palestinien. Les deux parties doivent cesser les provocations et mettre fin à la violence envers les civils. Prenant note de la réunion tenue le 24 juin par les ministres de la Ligue arabe et soulignant l'engagement de cette organisation en faveur d'une paix globale dans la région, le Quatuor a exprimé son appui au dialogue entre tous les États dans l'esprit de l'Initiative de paix arabe et a appelé les États arabes à prendre des mesures pour reconnaître la place qui revient de plein droit à Israël dans la région, à affirmer que la violence ne saurait contribuer à la paix et à la sécurité dans la région, et à aider le peuple palestinien à construire son futur État en offrant un appui résolu à l'Autorité palestinienne.

Notant les incidences préjudiciables des discussions entre Palestiniens et insistant sur son souhait de voir ces discussions surmontées, le Quatuor a appelé tous les Palestiniens à s'engager à rejeter la violence, à reconnaître Israël et à accepter les accords et les obligations pris précédemment. Le rétablissement de l'unité palestinienne basé sur les engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) constituerait un élément important de ce processus, facilitant la reconstruction de Gaza et l'organisation d'élections. Le Quatuor a exprimé son appui aux efforts de médiation en cours de l'Égypte et de la Ligue arabe en faveur de la réconciliation palestinienne derrière le Président Abbas et a appelé tous les États de la région à jouer un rôle constructif pour appuyer le processus de réconciliation.

Le Quatuor a discuté de Gaza et convenu que la situation actuelle ne pouvait durer et n'était pas non plus dans l'intérêt d'aucune des parties. Le Quatuor a exprimé sa vive inquiétude concernant la situation humanitaire et les droits de l'homme de la population civile. Il a insisté sur l'urgence de parvenir à une solution durable par le biais de la mise en œuvre de la résolution 1860 du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Quatuor a appelé à la fourniture et à la distribution sans entrave dans toute la bande de Gaza de l'aide humanitaire, notamment les vivres, le carburant et les traitements médicaux. Il a appelé à un arrêt complet de toutes les formes de violence ainsi qu'à une intensification des efforts visant à empêcher le trafic illégal d'armes et de munitions vers Gaza et à une réouverture durable de tous les points de

passage pour garantir une circulation régulière des personnes, des produits humanitaires et des biens commerciaux. Le Quatuor a proposé à cet égard son appui aux propositions des Nations Unies de reprendre rapidement les activités de reconstruction et de relèvement à Gaza. Le Quatuor a de même demandé aux personnes détenant Gilad Shalit, le soldat israélien kidnappé, de le libérer sans plus attendre.

Le Quatuor a salué les projets du Gouvernement israélien destinés à promouvoir le développement économique de la Palestine. Il s'est déclaré prêt à travailler en étroite collaboration avec Israël, le Gouvernement palestinien et les donateurs internationaux pour parvenir à un développement économique durable se fondant sur la complète mise en œuvre de l'Accord relatif à l'accès et à la libre circulation du 15 novembre 2005 et dans la perspective plus large de la solution des deux États. Rappelant la récente réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, le Quatuor a demandé un appui financier solide et durable en faveur de l'Autorité palestinienne. Il a salué les récentes mesures prises par Israël qui, si elles sont développées et maintenues, pourraient avoir un impact significatif sur la liberté de circulation des Palestiniens. Il a par ailleurs reconnu qu'Israël avait des préoccupations légitimes en matière de sécurité et qu'il fallait continuer à le protéger et a estimé qu'il était essentiel de s'employer à maintenir la sécurité tout en permettant la circulation et l'accès des Palestiniens et des marchandises. Remarquant que les efforts de changement sur le terrain devaient faire partie intégrante du programme de paix dont ils constituaient un élément essentiel, le Quatuor a encouragé les parties à coopérer avec le représentant du Quatuor afin d'apporter ce changement et en particulier d'améliorer la circulation des marchandises et des personnes en Cisjordanie et à Gaza, parallèlement aux efforts concernant la sécurité et la primauté du droit en général.

Le Quatuor a exprimé sa détermination à aider les parties et les partenaires régionaux et internationaux à faire aboutir les négociations et à mettre en œuvre les accords dans tous les volets du processus. Le Quatuor a chargé les envoyés de rencontrer régulièrement les parties et de suivre l'évolution de la situation afin de promouvoir la mise en œuvre des positions du Quatuor et de formuler des recommandations pour les actions de celui-ci.

Le Quatuor a réaffirmé ses déclarations précédentes et appuie, en consultation avec les parties, à l'organisation d'une conférence internationale à Moscou en 2009.

IV. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies s'exprime devant le Conseil de sécurité

Le 23 juin 2009, le Conseil de sécurité s'est réuni pour étudier la situation au Moyen-Orient, notamment la question de Palestine. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, a fait un exposé sur l'évolution récente de la situation dans la région devant le Conseil de sécurité. On trouvera ci-dessous des extraits de l'exposé (S/PV.6150).

Les principaux responsables du Quatuor se réuniront le 26 juin à Trieste (Italie), où le Quatuor rencontrera également les membres du Comité de suivi de la Ligue arabe. En prévision de cette réunion, les ministres arabes des affaires

étrangères se réuniront au Caire et le Premier Ministre Netanyahu rencontrera l'envoyé des États-Unis, M. Mitchell, à Paris. Ces réunions font partie d'une initiative concertée dont l'objectif est d'obtenir des parties qu'elles prennent les engagements et les mesures nécessaires pour créer les conditions propices à la relance des efforts axés sur la solution des deux États.

Le Président américain Barack Obama a réaffirmé, dans son discours du 4 juin au Caire, son engagement à créer un État palestinien et à parvenir à un règlement du conflit israélo-arabe. Le 14 juin 2009, le Premier Ministre Benjamin Netanyahu a déclaré que le Gouvernement israélien accepterait un État palestinien, mais sous certaines conditions strictes concernant le territoire, la sécurité, les réfugiés, Jérusalem, et la nature de l'État d'Israël. Ce discours représentait une avancée notable compte tenu des prises de position précédentes du gouvernement actuel. Je reprends les propos du Secrétaire général devant le Conseil le mois dernier :

« Israël donnera la preuve véritable de son engagement en faveur de la solution des deux États en prenant des mesures sur le terrain et en étant sincèrement prêt à négocier sur toutes les questions clefs, dont Jérusalem, les frontières et les réfugiés, sur la base des engagements existants d'Israël. »
(S/PV.6123, p. 3)

À cet égard, le Gouvernement israélien ne s'est pas engagé à geler toutes les activités d'implantation de colonies, au prétexte notamment de la croissance naturelle, et n'a pas annoncé de mesures pour commencer la mise en œuvre de ce gel. Malgré les efforts déployés pour supprimer trois postes avancés peu importants au cours de la période considérée, la construction illégale de colonies continue en Cisjordanie, contrairement aux dispositions de la Feuille de route. Les informations selon lesquelles les processus autorisant de nouvelles constructions dans les colonies se poursuivent comme auparavant sont extrêmement préoccupantes.

Au cours de la période considérée, les colons ont blessé sept Palestiniens dans des attaques violentes, brûlé de nombreux champs et déraciné des centaines d'oliviers. Ils ont essayé de s'approprier sept dounams (1 dounam = 1 000 mètres carrés) de terres palestiniennes dans Jérusalem-Est, ce qui a provoqué de violents affrontements avec les habitants palestiniens. L'état de droit n'est pas respecté comme il se doit face à la violence des colons. Cependant, je me félicite de la décision du Gouvernement israélien de dédommager financièrement 50 plaignants palestiniens victimes de la violence des colons à Hébron, en novembre 2008.

Les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est restent fermées sur ordre d'Israël, et des ordres de démolition continuent d'être délivrés contre des propriétaires palestiniens dans Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, dont 4 500 environ sont toujours en attente. Nous lançons un nouvel appel pour qu'il soit mis fin aux mesures unilatérales prises par Israël à Jérusalem et que les démolitions de maisons cessent.

Je me félicite des mesures concrètes prises par le Gouvernement israélien pour assouplir les restrictions à la circulation sur les voies d'accès principales menant aux villes de Naplouse, Jéricho, Qalqiliya et Ramallah. Cependant, plus de 600 barrages sont toujours en place, tout comme le système de permis de circulation draconien imposé aux Palestiniens. La construction du mur de séparation en territoire palestinien occupé continue, malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Il faudra des changements fondamentaux dans la politique d'Israël pour

favoriser un changement en profondeur en Cisjordanie, ce qui est l'intention déclarée et bienvenue du Gouvernement israélien.

Pour ce qui est de la sécurité, les forces israéliennes poursuivent leurs opérations de recherches et d'arrestations dans toute la Cisjordanie. Un Palestinien a été tué et 96 autres ont été blessés, dont 33 enfants. Cinq Israéliens ont été blessés par des Palestiniens. Aujourd'hui, Israël a relâché le Président du Conseil législatif palestinien et membre du Hamas, Aziz Dweik, après 34 mois d'incarcération.

Pour ce qui est des Palestiniens, le Président Abbas a réagi au discours du Premier Ministre Netanyahu en insistant pour qu'Israël gèle ses activités de colonisation avant que les négociations puissent reprendre. Dans un discours du 22 juin, le Premier Ministre palestinien Salam Fayyad a souligné l'intention, malgré l'occupation permanente, de mettre en place les institutions d'un État palestinien d'ici à deux ans. À cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que l'ONU a parachevé un plan de réponse à moyen terme pour guider les efforts de l'ONU à l'appui d'un processus de mise en place de l'État mené par les Palestiniens.

Dans l'immédiat, l'Autorité palestinienne se trouve confrontée à un grave problème financier. Lorsque le Comité spécial de liaison s'est réuni le 8 juin à Oslo, le Premier Ministre Fayyad a annoncé que l'Autorité faisait face à une crise budgétaire grave. Il est essentiel que les États Membres agissent rapidement pour tenir leurs promesses et s'engagent à fournir une aide financière supplémentaire. Dans le même temps, la seule manière de relancer durablement l'économie palestinienne et de permettre à l'Autorité palestinienne de collecter des fonds suffisants par la perception d'impôts est qu'Israël assouplisse le bouclage et crée un climat favorable à la croissance économique.

L'Autorité palestinienne poursuit ses efforts pour réformer son système de services de sécurité et de justice pénale, avec un appui international considérable. Elle continue également de prendre des mesures contre les militants, conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre de la Feuille de route. Ces efforts ont débouché sur de violents affrontements avec le Hamas, en Cisjordanie, au cours de la période considérée, affrontements les plus violents entre Palestiniens depuis juin 2007. Quatre membres des forces de sécurité ont été tués lors de combats à l'arme à feu avec des militants du Hamas à Qalqiliya le 31 mai et le 3 juin, pendant une opération de sécurité qui a également coûté la vie à quatre membres du Hamas et à un civil.

Les forces de sécurité palestiniennes ont également confisqué les armes, les explosifs et l'argent appartenant à des groupes de militants, et auraient déjoué un attentat contre les infrastructures de sécurité à Naplouse. Un détenu affilié au Hamas est décédé le 15 juin alors qu'il était sous la garde des services de renseignement palestiniens à Hébron, dans des circonstances faisant l'objet de controverses.

Cela m'amène à évoquer une autre difficulté qui entrave la mise en place de l'État palestinien : la réunification de Gaza et de la Cisjordanie dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. L'urgence et l'ampleur de ce problème sont évidentes au vu des événements récents sur le terrain. En réponse aux événements en Cisjordanie, le Hamas a arrêté des dizaines de membres du Fatah, saccagé des maisons, confisqué des biens et restreint la liberté de circulation de personnalités politiques du Fatah. Les manifestations et les campagnes médiatiques à Gaza ont dénoncé les campagnes de sécurité de l'Autorité palestinienne et la coordination de

la sécurité avec Israël. La branche militaire du Hamas a mis en garde contre une flambée de violence en Cisjordanie.

Par ailleurs, le Hamas continue de revendiquer le contrôle sur les institutions et les organisations à Gaza. Le 14 juin, une manifestation du Front populaire de libération de la Palestine appelant à l'unité palestinienne a été violemment perturbée par les forces de sécurité du Hamas. Le 17 juin, le Hamas s'est emparé d'une organisation non gouvernementale médicale indépendante, la Patient's Friends Society, qui gère un hôpital et de nombreuses cliniques dans la bande de Gaza.

Édifier l'État palestinien sur la base de sociétés divisées, d'institutions séparées et de légitimités concurrentes n'est pas un projet viable. Le Hamas doit revoir sa position en ce qui concerne la solution des deux États et le recours à la violence contre des civils, et s'engager dans un pluralisme politique sincère. Le Fatah doit relever le défi de la réforme interne. Je me félicite de l'engagement personnel important pris par le Président Abbas, alors que l'organisation du sixième congrès du Fatah est en cours. Par-dessus tout, les différentes factions doivent conclure un accord de réunification dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime, tel que préconisé dans la résolution 1860 (2009) et par le Quatuor.

Les délégations du Fatah et du Hamas se sont rencontrées au Caire le 8 juin et doivent se rencontrer de nouveau le 28, et les efforts continuent pour parvenir à un accord d'ici au 7 juillet, au Caire. L'Égypte a également facilité des réunions de comités de réconciliation, tant à Gaza qu'en Cisjordanie, dans un effort visant à apaiser les tensions et à régler des questions telles que les détentions politiques et les interdictions de circuler. Le Secrétaire général appuie fermement les efforts de l'Égypte, et il est essentiel qu'ils soient également appuyés par la communauté internationale et par toutes les parties régionales.

La crise non résolue à Gaza a des conséquences néfastes sur tous les efforts visant à faire avancer le processus de paix et détruit le tissu social à Gaza. La résolution 1860 (2009) a précisé les principaux défis à relever pour voir émerger une stratégie différente et plus constructive à Gaza. Je suis convaincu que nous avons une nouvelle occasion de commencer à inverser la tendance.

On a assisté à une baisse sensible et bienvenue de la violence au cours de la période considérée. Depuis le 11 mai, deux roquettes et sept mortiers ont été lancés en Israël depuis la bande de Gaza, blessant une personne. Six Palestiniens ont été tués et 10 blessés au cours d'affrontements avec les Forces de défense israéliennes et du fait de frappes aériennes israéliennes. Parmi les tués se trouvaient quatre militants radicaux qui avaient tenté d'attaquer un poste israélien le 8 juin. Des efforts ont été mis en œuvre par les autorités de fait à Gaza pour imposer un arrêt des tirs de roquettes.

De même, les efforts se poursuivent pour empêcher le réapprovisionnement en armes illicites des militants de Gaza, notamment les efforts déployés par l'Égypte, pour fermer les tunnels et confisquer les explosifs. Je félicite l'Égypte d'avoir entrepris ces importants efforts dont j'ai été informé au cours d'une récente visite au Caire. La Mission israélienne a informé le Secrétariat qu'Israël estime qu'au moins 330 mortiers, 37 roquettes, 40 armes antichars, 46 missiles antiaériens et 17 tonnes d'explosifs sont entrés dans la bande de Gaza depuis l'opération Plomb durci – informations que le Secrétariat n'est pas en mesure de vérifier de manière indépendante.

Les conditions de vie de la population civile demeurent très préoccupantes. Des vivres et des médicaments pénètrent dans Gaza, et pour la première fois en neuf mois, une cargaison de 350 têtes de bétail y est arrivée le 19 juin. Cependant, le volume global et la variété des produits restent très insuffisants pour permettre une activité économique et sociale normale. Environ 70 camions sont entrés chaque jour dans Gaza le mois dernier, soit 15 % de moins que la moyenne quotidienne du mois précédent, un chiffre qui est à comparer aux 392 camions qui y entraient quotidiennement en mai 2007 lorsque le système d'import-export fonctionnait. Juste avant l'opération Plomb durci, 18 camions entraient chaque jour dans Gaza. La quantité de gaz domestique et de fuel industriel autorisée à pénétrer dans Gaza n'a couvert respectivement que 70 et 80 % des besoins mensuels.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré le 11 mai (voir S/PV.6123), il est tout à fait inacceptable qu'aucun matériau destiné à la reconstruction ne soit autorisé à pénétrer dans Gaza alors qu'une population civile tout entière a été prise au piège d'une zone de guerre et compte tenu de l'ampleur des dégâts causés par l'opération Plomb durci. Le Secrétaire général a présenté au Ministre de la défense Barak une proposition de l'ONU pour enclencher un relèvement rapide à Gaza en rouvrant les points de passage aux matériaux nécessaires à la construction de logements et d'installations sanitaires et scolaires menée par l'ONU et suspendue depuis juin 2007. L'ONU dispose des mécanismes permettant de garantir l'intégrité des programmes. Cette proposition a été élaborée en consultation étroite avec l'Autorité palestinienne et les entrepreneurs de Gaza, et le Premier Ministre Fayyad a confirmé aujourd'hui au Secrétaire général son plein appui. Des consultations intensives avec le Gouvernement israélien ont eu lieu et nous attendons la réponse d'Israël.

Le Gouvernement israélien a nommé un nouveau négociateur sur la question du caporal Gilad Shalit, qui est en captivité depuis trois ans hier et auquel le Comité international de la Croix-Rouge n'a toujours pas pu rendre visite. Le Hamas continue de dire qu'il est prêt à reprendre les négociations sur ce dossier en échange de la libération d'une partie des plus de 11 000 prisonniers détenus dans des prisons israéliennes. L'Égypte poursuit ses efforts pour régler cette question cruciale.

Le 1^{er} juin, j'ai rencontré le juge Richard Goldstone. Il venait d'arriver à Gaza, via Rafah, pour procéder à la première phase de sa Mission d'établissement des faits, conformément au mandat que lui a confié le Conseil des droits de l'homme. La Mission devrait retourner dans la bande de Gaza à la fin du mois. Malheureusement, le Gouvernement israélien a refusé de coopérer avec elle.

Nous demeurons fermement convaincu des possibilités qu'offre l'activation des volets régionaux du processus de paix parallèlement à la relance du volet palestinien. L'envoyé des États-Unis, M. Mitchell, s'est rendu au Liban et en Syrie les 12 et 13 juin pour parler de la reprise des efforts de paix régionaux. La situation dans le Golan syrien occupé est demeurée calme durant la période considérée, bien que les activités israéliennes d'implantation de colonies se poursuivent.

Nous continuons d'appuyer l'Initiative de paix arabe, que nous considérons comme un cadre essentiel à une paix globale, et nous accueillons avec satisfaction et encourageons la participation active des pays arabes aux efforts déployés actuellement pour créer les conditions d'une reprise des négociations. Nous continuons également d'appuyer l'organisation d'une conférence internationale à Moscou.

...

Pour ce qui est de la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared, il reste encore beaucoup à faire. Récemment, la découverte d'objets archéologiques sur l'ancien site du camp pendant les travaux de déblaiement a entraîné quelques complications qui ont causé de nouveaux retards dans le calendrier de reconstruction.

...

Enfin, alors que nous préparons la réunion du Quatuor de vendredi, nous allons nous efforcer d'obtenir une ferme réaffirmation du cadre international de paix, tel qu'énoncé dans les résolutions du Conseil, les accords existants et l'Initiative de paix arabe. Je demande instamment aux Israéliens et aux Palestiniens d'évaluer minutieusement l'occasion qui se présente d'œuvrer dans l'intérêt légitime de leurs peuples. Les Israéliens ont la possibilité d'obtenir une paix durable et la reconnaissance à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Les Palestiniens, quant à eux, ont la possibilité de voir la fin de l'occupation et la naissance d'un État palestinien. Les Gouvernements israélien et palestinien doivent tous deux être attachés sans équivoque a) à la solution des deux États, obtenue pacifiquement par la négociation sur l'ensemble des questions clefs; b) à s'employer à honorer leurs obligations au titre de la Feuille de route; et c) à faire évoluer la dynamique à Gaza. La communauté internationale est plus que jamais déterminée à faire en sorte que les engagements pris soient suivis et tenus.

V. La Mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme procède à des auditions à Gaza

Le Conseil des droits de l'homme, par sa résolution S-9/1 adoptée le 12 janvier 2009 à sa neuvième session d'urgence, a décidé d'envoyer immédiatement une Mission internationale d'établissement des faits indépendante chargée d'enquêter sur toutes les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par Israël, la Puissance occupante, contre le peuple palestinien, pendant le conflit de Gaza. Les 28 et 29 juin, la Mission a tenu sa première série d'auditions publiques dans la bande de Gaza (communiqué de presse de l'Office des Nations Unies à Genève, HR0996E).

Après avoir entendu pendant deux jours des témoignages parfois poignants de témoins, de victimes et d'experts, la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza terminée sa première série d'auditions publiques, dans le cadre de ses investigations en cours. « Les auditions publiques ont pour but de montrer le visage de la souffrance humaine et de permettre aux victimes de faire entendre leur voix », a expliqué le juge Richard Goldstone, Chef de la Mission, à la fin des auditions.

La Mission d'établissement des faits a pour mandat d'enquêter en toute indépendance et en toute objectivité sur toutes les violations présumées du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le contexte des opérations militaires qui se sont déroulées du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009, que ces violations aient eu lieu avant, pendant ou après ces dates. Le juge Goldstone a fait remarquer que son équipe et lui étudieraient toutes les

informations reçues par la Mission, que ce soit pendant les auditions publiques ou dans le cadre des enquêtes en cours, avant d'établir son rapport en août.

Toutefois, « en tant qu'êtres humains, nous aimerions dire à quel point nous avons été émus par les nombreux récits de profonde souffrance et de douleur que nous avons entendus ces deux derniers jours », a-t-il déclaré. Il a aussi souligné la dignité et le sang-froid dont ont fait preuve de nombreux témoins se trouvant dans des situations très difficiles.

Au cours des deux journées d'audition publique, les premières à être organisées dans une enquête des Nations Unies de ce type, les membres de la Mission ont entendu des victimes, des témoins et des experts décrire la mort et la destruction dans la bande de Gaza pendant l'opération Plomb durci et les conséquences du blocus et du siège imposés par Israël à la population de Gaza. Les témoignages ont compris des récits de personnes gravement blessées au cours des attaques et de victimes ayant perdu plusieurs membres de leur famille, ainsi que de nombreuses personnes qui se retrouvent sans moyens de subsistance. Des experts ont témoigné sur les répercussions psychosociales de ces événements, en particulier sur la santé, les enfants et l'éducation, et les femmes.

Le juge Goldstone a signalé que plusieurs personnes auraient souhaité parler au cours des auditions publiques mais qu'elles y avaient renoncé par peur de se mettre en danger.

Il a souligné que ces auditions font partie des activités de promotion et de défense des droits de l'homme des Nations Unies et que les membres de la Mission « attendent et exigent que toutes les personnes ayant participé aux auditions bénéficient de la complète protection qui leur est due, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme ».

Se présenter aux auditions publiques n'a pas été sans conséquence pour les victimes, a-t-il expliqué. « Chaque nouvelle évocation de leur calvaire et de leur tragédie réveille des émotions très fortes et les met en danger. Nous en sommes pleinement conscients. C'est pourquoi nous tenons à leur exprimer notre profonde gratitude pour leur volonté de nous faire part de leurs douloureux témoignages tandis que nous nous efforçons de trouver la vérité dans les dénonciations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. »

Les membres de la Mission avaient souhaité que les auditions se déroulent dans le sud d'Israël, où la population se trouvait sous les attaques de roquettes lancées depuis la bande de Gaza, ainsi qu'en Cisjordanie. Ce n'est toutefois pas possible étant donné que pour l'instant, le Gouvernement israélien refuse de coopérer avec la Mission. Par conséquent, les membres de la Mission tiendront les audiences publiques à Genève, les 6 et 7 juillet. Ils y entendront les victimes des violations présumées en Israël et en Cisjordanie, où il y a aussi des présomptions de violations dans le cadre de l'opération Plomb durci.